



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 14035

#### Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation professionnelle préoccupante des orthophonistes de la fonction publique hospitalière. Les revendications portent essentiellement sur la nécessité de création d'un statut avec une revalorisation salariale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre à cette catégorie de personnel et de lui préciser les propositions ministérielles faites le 9 mai 1989 lors du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Après une large consultation des organisations syndicales et des associations professionnelles, le nouveau statut particulier des personnels de rééducation - dans lequel les orthophonistes se trouvent inclus - a été examiné à deux reprises par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière lors de ses réunions des 23 mars et 9 mai derniers. Ce texte, qui apporte aux intéressés des avantages équivalents aux avantages dont ont bénéficié les personnels infirmiers en novembre 1988, sera rapidement transmis pour avis au Conseil d'Etat et publié dans les meilleurs délais possibles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Laurain Jean](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14035

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2526